



Programme de mobilité entrante UAPV

Longue durée

Contexte

La Commission de la recherche du Conseil académique de l'UAPV maintient pour l'année 2016 le programme de mobilité « entrante » de type longue durée (supérieure à 15 jours), au bénéfice notamment des enseignants-chercheurs et chercheurs étrangers, destiné à dynamiser la politique de recherche internationale de l'établissement.

Critères de recevabilité

Pour être recevables, les demandes doivent :

- Être présentées par un enseignant-chercheur ou chercheur étranger occupant un emploi pérenne dans son établissement d'origine,
- Concerner une mobilité dont la durée est comprise entre minimum 15 jours et maximum 2 mois,
- S'inscrire dans le cadre de la préparation d'un projet de recherche collaboratif international.

Des demandes formulées par un enseignant-chercheur ou chercheur étranger titulaire d'un doctorat sont également recevables.

Critères d'évaluation

Sont pris en considération les critères suivants :

- La proximité avec les axes identitaires et de développement scientifique de l'Université d'Avignon et des Pays de Vaucluse,
- Le projet de recherche et les retombées pour l'établissement,
- La proximité des zones géographiques définies comme stratégiques par l'établissement dans le cadre de sa politique internationale (Europe, Brésil, Canada, pays du pourtour méditerranéen),
- L'historique des attributions précédentes à l'enseignant-chercheur ou au chercheur.

Modalités de mise en œuvre

Le dossier de candidature comprend :

- Le curriculum du candidat,
- La fiche de candidature au programme longue durée (Cf. annexe 1) qui comprend ; un descriptif du projet de recherche et du programme de travail, l'avis motivé de la direction de l'unité de recherche ou de la SFR de l'établissement concerné descriptif du projet de recherche et du programme de travail, divers renseignements nécessaires pour effectuer la prise en charge auprès de CAMPUS France.
- Le candidat indiquera par ailleurs dans quel cadre de coopérations scientifiques son projet s'inscrit et quels sont les résultats attendus au terme du séjour pour l'établissement.
- Lorsque la demande s'inscrit dans le cadre d'un séjour dont la durée est supérieure à celle de la présente demande, les conditions de ressources (salaire de l'établissement d'origine, bourse de mobilité,...) de l'intéressé pendant la durée totale du séjour seront explicitées, un argumentaire justifiant la demande dans le cadre du présent appel UAPV sera également fourni.

[Le dossier de candidature complet est déposé dans le SI Recherche, à partir uniquement de Pléiade Web et de l'encart « Programme de mobilité » approprié.](#) Un accusé réception automatique attestant du dépôt du dossier sera adressé en retour. Toute demande ne respectant pas cette forme sera rejetée.

Modalités de prise en charge

Le financement est destiné à couvrir les frais généraux de missions : transport, hébergement et restauration.

Le financement de la mobilité s'effectue via CAMPUS FRANCE sous forme d'une « bourse de mobilité ». L'aide financière est limitée à 1500€ bruts pour une mobilité de 2 semaines, auxquels viendront s'ajouter 750 € par semaine supplémentaire, dans la limite de 2 mois maximum. CAMPUS France prend un coût fixe d'au moins 400 € pour les séjours d'un mois ou moins. Ainsi, un candidat recevra « une bourse de mobilité » d'un montant net d'environ 1100 € pour 2 semaines, de 1850 € pour 3 semaines, etc. Les laboratoires ou SFR peuvent bien entendu compléter cette aide sur leurs fonds propres.

Le Point de Contact Local Euraxess d'Avignon, hébergé par la Maison de la Recherche (maison-recherche@univ-avignon.fr), offre une assistance pour la mise en œuvre de la mobilité de l'enseignant-chercheur ou du chercheur invité.

Le calendrier

Les dossiers de candidature sont examinés au fil de l'eau. Dans tous les cas, le dossier complet est déposé via le SI Recherche pour examen en Commission de la recherche dans un délai d'au moins 15 jours avant sa tenue. De même, afin de mettre en place dans le cadre de CAMPUS FRANCE la mobilité dans les meilleures conditions possibles, celle-ci ne pourra débuter avant la limite de 3 semaines incompressibles suivant la validation par la Commission de la recherche. En raison de la clôture de l'exercice budgétaire, la mobilité devra débuter au plus tard début novembre.

Date de clôture de l'appel 2016 : 1^{er} novembre 2016

ANNEXE 1 -PROGRAMME DE MOBILITE ENTRANTE – Longue durée

L'UNIVERSITE D'AVIGNON ET DES PAYS DE VAUCLUSE

*A remplir par le laboratoire invitant
et à joindre au dossier complet qui sera déposé dans le SI Recherche
pour présentation en Commission de la recherche du Conseil académique de l'UAPV*

Nom : Prénom :

Date de naissance : /___/___/___/ Ville : Pays :

Nationalité :

Adresse personnelle :

.....

Adresse en France :

.....

Adresse mél 1 :@.....

Adresse mél 2 :@.....

Qualité (professeur, maître de conférences, doctorant...) :

.....

Spécialité :

Domaine de recherche :

Section CNU :

Statut : /___/ indiquer le montant brut de la bourse qui sera versée par l'UAPV (via CAMPUS France) :

Autre /___/ à préciser :

Diplôme visé (éventuellement) :

Nom du responsable du projet :

Laboratoire d'accueil :

Dates de séjour : arrivée /___/___/___/ départ : /___/___/___/

Description succincte du projet de recherche et du programme de travail (moins d'une page, vous pouvez utiliser le verso du document).

Avis motivé de la direction de l'Unité de Recherche ou de la SFR

Avis de la Commission de la Recherche en date du /___/___/___/

/___/ favorable

/___/ défavorable

Signature du VP CR